

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 29.06.2016

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Reboucheur fissures de construction

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mastic.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit ne requiert pas de pictogrammes.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Non applicable.

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Dans des conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit n'a pas d'autres effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Le produit ne contient pas de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement selon l'Annexe II du règlement (CE) n°1907/2006.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

En raison de la composition et de la nature des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier n'est nécessaire.

Après inhalation:

Amenez la victime en plein air, garder la personne au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer une respiration artificielle. Ne jamais rien faire avaler. Si la victime est inconsciente, placer en position de récupération et demander une aide médicale.

Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon ou un nettoyant pour la peau approprié. Ne jamais utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un médecin.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire vomir.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par voie orale à une personne inconsciente.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Poudre ou CO₂. En cas d'incendie plus grave, utiliser une mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'incendie peut produire une épaisse fumée noire. À la suite de la décomposition thermique, les produits dangereux suivant peuvent être formés : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion et de décomposition peut être nocive pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel.

Autres indications

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter que les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie ne passent dans les écoulements, égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir rubrique 8 (contrôle de l'exposition).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Éviter tout déversement accidentel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le produit avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, ...). Verser le produit et l'absorbant dans un récipient approprié. La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement avec un décontaminant approprié.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Ne jamais utiliser d'air sous pression pour vider les conteneurs, ceux-ci ne résistent pas à la pression.
Ne pas fumer, boire ou manger sur le lieu de travail.
Respecter les normes de sécurité en vigueur.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne stocker que dans le récipient original.

Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir éloigné des sources de chaleur, de l'ensoleillement direct, du gel et de l'électricité statique. Bien ventiler. Intervalle de température : 5 – 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas de substances soumises aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation suffisante.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques recommandées sont respectées, il n'est pas nécessaire de porter d'équipement de protection respiratoire.

Protection des mains: Gants de protection. Les gants doivent être de la bonne taille et adaptés à la main, sans être trop lâches ou trop serrés. Ils doivent toujours être utilisés avec les mains propres et sèches.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates. Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles réguliers conformément aux instructions du fabricant.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

| | |
|------------------------|------------------------------|
| Forme: | Pâte |
| Couleur: | Selon description du produit |
| Odeur : | Non disponible |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

| | |
|--|--|
| Valeur du pH: | Non déterminé. |
| Changement d'état : | |
| Point de fusion: | Non applicable. |
| Point d'ébullition: | Non déterminé. |
| Point d'éclair : | Non applicable. |
| Inflammabilité (solide, gazeux): | Non applicable. |
| Température d'inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé |
| Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité: | Non déterminé. |
| Densité apparente : | Non déterminé. |
| Densité relative : | Non déterminé. |
| Densité de vapeur : | Non déterminé |
| Vitesse d'évaporation : | Non applicable. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Non déterminé. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

| |
|--|
| SECTION 10: Stabilité et réactivité |
|--|

10.1 Réactivité : Le produit ne présente pas de dangers de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter: Éviter les températures proches du point d'éclair, ne pas chauffer des récipients fermés.

10.5 Matières incompatibles: Tenir à l'écart des matières oxydantes, ou fortement alcalines ou acides, afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et fumée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données de test disponibles pour le produit.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses de la peau, entraînant une dermatite de contact non allergique et une absorption du produit par la peau.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Il n'y a pas d'informations sur la toxicité de ces substances.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

Classe

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

Non applicable.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.

CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).

UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.

mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.

COV: Composés Organiques Volatiles.

DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).

PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).

LD50: Dose létale, 50 pour cent.

LC50: Concentration létale, 50 pour cent.

ONU: Organisation des Nations Unies.

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
IATA: International Air Transport Association.
ICAO: International Civil Aviation Organization.